

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Stéphanie Gauthier**

<https://www.cadre21.org/membres/375cf90fda006531ff64cdad>

Date d'obtention : 2024-09-20 17:41:46



Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Toujours se référer à la trousse sexto. Et suivre les indications. Utiliser la grille d'évaluation pour chaque personne impliqué (sauf pour un jeune qui fait preuve de malveillance) contacter les policiers pour la suite de l'intervention et supporter les jeunes suite aux événements selon la politique de l'école. Important de préserver l'intégrité des jeunes et de faire cesser la propagation le plus rapidement possible.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Qu'il faut vérifier l'intention à travers le geste de sexto. De voir qui est impliqué (s'il y a un adulte d'impliqué ce n'est pas la même intervention)

De plus, s'il y a signe de malveillance la grille ne s'applique pour le jeune donc c'est la police qui prend charge de la suite des choses avec téléphone confisqué de façon sécuritaire.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

De recueillir toutes l'informations (d'avoir les bonnes informations) et de rencontrer tous les jeunes impliqués dans une situation. Surtout que la victime puisse être à l'aise d'expliquer la situation et qu'elle se sente protégé.